

ASSEMBLEE GENERALE DU 23 MARS 2019

NOM	STATUT	Prés.	Votant	Exc	COMMENTAIRES
GALLETY Jean Claude	Président	X	X		
CARAIRE Denis	Vice-président	X	X		
Sandra HUPPE	Vice-président		X		Pouvoir J. BIANCHI
François QUEAU	Vice-président	X	X		
Sandrine KLEIN	Vice-président - Trésorière	X	X		
Jérôme BIANCHI	Secrétaire	X	X		
Pascale POUPINOT	Membre				
Jean Baptiste BOUZID	Membre				
Candice SOTTAS	Membre				
Louis CANIZARES	Membre	X	X		
Maxime GENEVRIER	SFU				
Brigitte BARIOL	FNAU				
Valérie CHAROLLAIS	FNCAUE				
Isabelle DELUC-CHARLES	Fédération des EPL				
Xavier DESJARDINS	APERAU				
Hervé GIRARD	SOLIHA	X	X		
Christophe LLADERES	Ordre des Architectes		X		Pouvoir L CANIZARES
Pascale POIROT	UNAM				
TSAI Charlotte		X	X		
RIEG isabelle		X	X		
DELAFONT Laurence		X	X		
CHIBAUDEL Florence		X	X		
ASTRUC Mireille		X	X		
GREAU Eugène		X	X		
VANEL DULUC Alexandrine		X	X		
ARRAYET Michel		X	X		
GAUTHERIN Tristan		X	X		
RABHI Souad		X	X		
LANCRENON Dominique			X		Pouvoir L CANIZARES
BOURGOIN Aurélie			X		Pouvoir T. GAUTHERIN
BRASSELET Franck			X		Pouvoir JC GALLETY
PERRET Jacques			X		Pouvoir JC GALLETY
REMAN Gérald			X		Pouvoir S. KLEIN
LOCHMANN Denis			X		Pouvoir S. KLEIN
LIGEARD Patrick			X		Pouvoir J. BIANCHI
INVITES					
BLASCO Fabien		X			
VIDAL Sophie		X			
Isabelle LIEGEON	Déléguée générale				Rédacteur

Convoqués	Requis	Présents	Votants (présents + pouvoirs)
48	24	17	26

Quorum : atteint

- Point 1 : Approbation du compte-rendu de l'AG du 21 février 2018

VOTE 1 : approbation à l'unanimité

- **Point 2 : Présentation du bilan d'activités 2018 et du rapport financier 2018**

RAPPORT D'ACTIVITE 2018

1- INTRODUCTION

En ouverture de l'assemblée générale, le Président rend hommage à Pascale Poupinot qui a démissionné de la présidence fin 2018 pour convenances personnelles. Il rappelle qu'elle a porté et soutenu l'OPQU pendant ces deux années dans des situations parfois difficiles, contre vents et marées – *les vents étant parfois plus forts que les marées...* Qu'elle en soit ici remerciée.

À l'occasion du changement de présidence, il informe l'assemblée générale des modifications que le CA a apporté au bureau :

- Président : Jean Claude GALLÉTY
- Vice-président en charge de la communication : Denis CARAIRE,
- Vice-président à la qualification et à la formation : Jean-Claude GALLÉTY,
- Vice-président en charge du rayonnement et du fonctionnement de l'OPQU : François QUEAU
- Vice-présidente en charge de la déontologie et de l'exercice du métier : Sandrine KLEIN
- Vice-président à l'Europe et à l'international : Sandra HUPPE,
- Secrétaire : Jérôme BIANCHI
- Trésorière : Sandrine KLEIN

2- QUALIFICATIONS D'URBANISTES

En 2018 il y a eu 15 commissions

Lieu	Date	Nombres jury	Audition Qualifi	Renouv	LA	Total Dossiers
Lyon	26/01/18	4	8	4		12
Paris	27/04/18	5	6	2		8
Paris	08/06/18	3	3	4	1	8
Paris	14/09/18	3	5	5		10
Paris	23/11/18	3	6	3		9
Rennes	14/03/18	2	4			4
Cayenne	17 et 18/03/18	3	16		2	18
Pointe à Pitre	20/03/18	3	13			13
Fort de France	21/03/18	3	4	10		14
Montpellier	21 et 22/06/18	4	10			10
Dijon	21/09/18	3	5			5
Saint Etienne	12/10/18	3	2	3		5
Caen	19/10/18	3	5			5
Lille	09/11/18	3	5	4		9
Toulouse	29/11/18	3	8			8
Total			100	35	3	138

Le nombre de dossiers traités est de 138.

(Q, R, LA, Québec)

Le nombre de candidats auditionnés est de 100 :

- Avis favorable : 97
- Avis défavorable : 2
- Avis en attente de pièces complémentaires : 1



Visite écoquartier de Cayenne

Le faible nombre d'avis défavorable s'explique par la stratégie mise en place en 2018 : contact systématique avec les candidats avant leur inscription pour s'assurer que les projets qu'ils souhaitent présentés s'inscrivent bien dans le référentiel métier.

Le nombre total de qualification est donc de 133 en 2018.

Qualifiés : 97

Renouvelés : 35

Inscription Québec : 1



CAUE de Guadeloupe

Trois jeunes diplômés ont demandé l'inscription sur la liste d'aptitude.

Nos remerciements à Messieurs Jack SAINCILY directeur du CAUE de Guadeloupe et Jess PETIT-FRERE (EFPA de Guyane) qui ont mobilisé les urbanistes de leur département.

Au 31 décembre 2018, ce sont 962 qualifications d'urbanistes qui ont été délivrées depuis l'origine et 164 inscriptions sur la liste d'aptitude à la qualification d'urbaniste.

3- QUALIFICATION DES STRUCTURES

3.1- Étude de la qualification des structures

Le groupe de travail initié en 2017 s'est donc poursuivi en 2018. Présidé par Jean Claude Galéty, et constitué de quatre instructeurs, un administrateur, un représentant de la SFU, un représentant de l'OPQCM.

4 réunions ont permis d'élaborer la procédure ainsi que le contenu des dossiers de demande de qualification des structures.

Ce groupe de travail a également procédé à l'élaboration d'une grille d'évaluation qui a été soumise au Conseil d'administration du 4 juillet 2018 et validé.

Partenaires : OPQIBI, OPQCM, OPQTECC, COFRAC, DGE (direction générale des entreprises, ministère de l'économie)

Notons que l'OPQIBI, à travers son directeur, et l'OPQCM à travers son président ont apporté un soutien très actif et très constructif pendant le travail d'élaboration des conditions de la qualification des structures.

3.2– Concertation

Deux phases de concertation ont ensuite été engagées :

Tout d'abord, consultation des urbanistes qualifiés (entre juillet et septembre), invités à répondre à un questionnaire (45 réponses). Les questionnaires ont été exploités par thèmes. Le résultat de cette analyse a servi de base à la seconde phase.

La première phase de consultation a permis de faire remonter de nombreux témoignages et questionnements qui vont bien au-delà de la stricte question de la qualification des structures. Ces témoignages parlent des conditions de l'exercice de la profession, des questions économiques qui s'y rattachent, des rapports entre les différents partenaires, etc. Ces témoignages constituent un fonds d'information très riche et important pour l'OPQU.

Ensuite, organisation d'une journée de concertation le 18 octobre dans les locaux de l'Association des Maires de France (32 participants), sous l'égide de Christian VIGOUROUX, grand témoin.

La synthèse des deux phases de concertation est consultable sur le site de l'OPQU.

3.3– Vote du Conseil d'administration

À la suite de la concertation, qui s'est avérée positive et très riche, le conseil d'administration du 19 décembre a voté le lancement de la qualification des structures à partir du 1^{er} janvier 2019. Par ailleurs, le Cofrac (Comité français d'accréditation) a demandé à l'OPQU de définir des prestations. En effet, la qualification des structures se fait sur des prestations, c'est-à-dire des typologies d'études qui correspondent aux différentes commandes passées via vis-à-vis des bureaux d'études.

Ce qui a amené le groupe de travail à définir six prestations :

P1 : Études et analyses pour la connaissance des territoires. Il s'agit d'études générales qui n'ont pas forcément de visée opérationnelle directe.

P2 : Définition de stratégies d'action et assistance à la maîtrise d'ouvrage. Cette prestation a un caractère opérationnel il s'agit des études et conseil dispensé auprès des maîtres d'ouvrage pour définir leurs actions ou orientations. Mais elle ne comprend pas la réalisation des actions proprement dites.

P3 : Élaboration des documents d'urbanisme. Il s'agit de toutes les études qui conduisent à la production de documents réglementaires ou de planification.

P4 : Conception de projets urbains. Il s'agit de toutes les études de maîtrise d'œuvre urbaine en vue de la réalisation d'opérations concrètes.

P5 : Montage et conduite d'opérations urbaines. Si la P4, voire la P3 comportent une part de conduite d'opérations, cette prestation concerne plutôt la conduite d'opérations urbaines complexes, où cette fonction est découplée des fonctions de maître d'œuvre.

P6 : Gestion de l'application des politiques urbaines. Il s'agit des missions qui portent souvent sur des fonctions aval, de gestion ou d'accompagnement.

Sachant que les cloisons entre ces six prestations ne sont pas étanches et qu'il y a parfois des recouvrements.

Un appel a été lancé auprès d'un certain nombre de structures susceptibles de se qualifier.

Débat :



Les participants ont posé de nombreuses questions sur la qualification des structures, ce qui a permis à l'OPQU d'apporter toutes les réponses nécessaires. Il a notamment été indiqué qu'il était prévu dans le processus de qualification de tenir compte de la situation des jeunes structures qui démarrent pour lesquelles une phase de probation était prévue. Par ailleurs, la situation des structures uninominales à faible revenu était aussi prévue avec un aménagement permettant de coupler qualification de la personne et qualification de la structure.

Il a aussi été rappelé que la qualification des structures ne se substituait pas à la qualification des personnes, mais qu'elle la complétait. La qualification des structures sera couplée avec la qualification des personnes. Pour qu'une structure soit qualifiée, il faudra au minimum que le responsable des études soit qualifié. Un pourcentage qualifié sera par ailleurs exigé en fonction de la dimension de la structure.

Enfin, il a été rappelé la différence de finalité entre qualification des personnes et qualification des structures. La qualification des personnes vise à la reconnaissance professionnelle des individus. La qualification des structures vise à la clarification et à la visibilité des compétences des structures dans le cadre des marchés.

Par ailleurs, de nombreux témoignages ont surgi dans ce débat. La question de services mis en place au niveau de certains départements pour servir de services techniques aux communes a fait l'objet d'un débat riche. Il a été mis en évidence le fait que certaines développent des prestations qui viennent en concurrence avec celle des urbanistes en faussant la concurrence. S'il est légitime de la part de collectivités, dans le cadre de la décentralisation, de se doter de services mutualisés, il n'en demeure pas moins que les limites entre assistance technique aux collectivités et prestations d'urbanisme sur le marché concurrentiel ont besoin d'être précisées.

4-LA MARQUE OPQU

Le 9 novembre 2018 a été publié au JO de la propriété intellectuelle l'enregistrement de la Marque OPQU®.

Une marque permet de faire reconnaître nos services et représente une image comme garantie de constance et de qualité. Elle renforce notre implantation dans le paysage et notre capacité à apporter des garanties de professionnalisme pour les maîtres d'ouvrages et autres donneurs d'ordre.

Elle permet de distinguer nos missions par rapport aux autres associations. En s'inscrivant dans les classes de services identifiés, elle permet de renforcer notre action auprès des maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordre.

La marque nous permet également de protéger la qualification et de poursuivre toutes les personnes qui l'utiliseraient à mauvais escient.

Débat : Les participants ont fait valoir qu'il fallait prolonger le dépôt de marque OPQU par le dépôt de l'appellation « *Urbaniste qualifié OPQU®* ». À l'unanimité, l'AG demande à ce que l'OPQU engage rapidement cette démarche.



5- VIE DE L'ASSOCIATION

CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration s'est réuni 10 fois en 2018.

ASSEMBLEES GENERALES

L'Assemblée Générale s'est tenue le 21 février 2018

ASSISES

Les assises ont eu lieu le 1er et 2 juin 2018 à TROYES et 43 personnes étaient présentes.

Le temps fort ont été :

- La visite de la ville de Troyes
- Les deux tables rondes, l'une sur « les urbanistes aux cotés des agglomérations moyennes » et le pays invité : l'Allemagne
- La soirée des 20 ans avec remise protocolaire des certificats y compris aux nouveaux qualifiés de Guadeloupe qui étaient parmi nous en visioconférence.
- La visite de projet sur le commerce périphérique

Le président a rappelé que les assises à Troyes s'étaient réalisées avec un fort engagement de Sandrine Klein, qui avait par ailleurs réussi à mobiliser 4 sponsors qui ont ainsi contribué au budget de l'événement. Il tient ici à honorer cet engagement et à la remercier chaleureusement.

Par ailleurs, le Président a tenu à souligner que si les Assises décentralisées rassemblaient moins de monde que lorsqu'elles étaient réalisées à Paris, il n'en demeure pas moins que le fonctionnement des Assises depuis leur création se traduisait par la concrétisation d'échanges riches et constructifs, permettant, d'une part, de contribuer à l'orientation de l'OPQU, et d'autre part de réaliser un moment d'échanges intenses entre les urbanistes qualifiés. Ce point de vue a été partagé par de nombreuses interventions.

6- L'EUROPE

L'OPQU a participé au 12^e Grand Prix Européens de l'Urbanisme Européen organisé par le Conseil Européen des Urbanistes qui a récompensé les meilleurs projets, réalisés ou en cours de réalisation, recherches et prospectives qui montrent comment l'urbanisme intègre les aéroports dans le développement des villes, métropoles et régions. La remise des prix a eu lieu à ROISSY le 18 mai 2018

L'OPQU a également participé à l'Assemblée Générale à Bruxelles les 16 et 17 novembre

L'OPQU et la SFU coopèrent pour assurer la représentation de la France au Conseil européen des urbanistes. Un groupe de travail conjoint entre les deux organismes partenaires assiste les deux représentantes au CEU, Chantal Guillet (SFU) et Sandra Huppe (OPQU).

7- ÉVALUATIONS CONJOINTES APERAU-OPQU DES INSTITUTS D'URBANISME

L'OPQU a participé à l'évaluation conjointe avec l'APERAU d'une formation en aménagement et urbanisme à l'université de Rennes.

Le partenariat avec l'APERAU est fondamental, il dure maintenant depuis 2007.

Il a pour objectif de promouvoir la coopération entre les formations et les professionnels. Ils associant ainsi de façon structurée les professionnels aux stratégies de formations en France et en Europe.

Ce partenariat met en interaction la formation initiale avec l'expérience professionnelle, développe une synergie entre les deux. Ce que nous défendons et qui est une valeur primordiale pour l'OPQU

Un texte sur le contenu des formations en urbanisme et aménagement a été rédigé conjointement par l'OPQU en 2008. Il permet de guider le travail des évaluateurs, mais aussi d'orienter le programme d'enseignement des instituts d'urbanisme. Il est disponible sur notre site.

9- TITRE D'URBANISTE

Des démarches ont été initiées en 2018 pour la création d'un titre professionnel d'urbaniste en 2018, qui aurait pu s'inscrire dans la loi ELAN. Ces démarches n'ont pas abouti faute de consensus entre les associations d'urbanistes.

A la suite de cet échec, le ministère a initié un groupe de travail pour élaborer un plan d'action commun. Le premier temps concernait la réalisation d'une fiche RNCP destinée à référencer les masters en urbanisme.

L'OPQU a proposé une contribution en s'appuyant sur le référentiel métier. Toutes les propositions n'ont pas été retenues. La fiche a été publiée en décembre par le ministère de l'enseignement.

Une réunion a eu lieu en août 2018 avec les députés Serge Letchimy et Sébastien Cazenove (coprésident du groupe de travail urbanisme de l'assemblée nationale). Pas de suite donnée.

Les positions sur le titre montrent un clivage entre deux écoles :

- ceux qui considèrent que le titre doit être réservé aux détenteurs d'un master d'urbanisme à l'exclusion de tous les autres praticiens. Ils considèrent que le titre est à vie ;
- ceux qui considèrent que le titre doit reconnaître la grande diversité des pratiques et des métiers dans l'urbanisme, tout comme la diversité des formations qui aboutissent à ce métier. Ils considèrent que le rôle du titre est d'offrir des garanties de professionnalisme aux maîtres d'ouvrage et autres donneurs d'ordre. En ce sens, et conformément aux processus de qualifications professionnelles, le titre doit être renouvelable périodiquement.

10- DIVERSES ACTIONS

- Rencontre avec les AD de trois départements : Aveyron, Ariège et Isère entre (octobre et décembre 2018).
- Projet de présentation de l'OPQU à une réunion générale des AD suite à notre rencontre avec le DGA de l'AMF en février 2019. En cours, réactualisation de la charte avec la qualification des structures et la déontologie
-
- L'OPQU a été représentée aux congrès des Maires de France du 20 au 22 novembre 2018
- Présence également lors des congrès :
 - * des EPL à Rennes en décembre
 - * des Géomètres experts à Bordeaux en juin
 - * de l'UNAM à Avignon en septembre
- Publications de 43 offres d'emplois en 2018

- Participation au jury des Entrées de ville organisé sous l'égide du ministère de la culture
- Participation au jury du Palmarès des jeunes urbanistes français 2018 organisé par le ministère de la cohésion des territoires et remis le 11 décembre en même temps que le grand prix de l'urbanisme

11- LA FORMATION DES URBANISTES QUALIFIÉS

Le Président a lancé le débat sur la formation. Avec la qualification, et à l'image de ce que nous avons pu constater dans nos échanges avec l'Ordre des urbanistes du Québec, il serait intéressant de proposer de la formation aux urbanistes qualifiés. Cette question traverse OPQU depuis quelque temps, mais il n'a pas pu jusqu' alors s'y investir faute de temps et de moyens.

Les débats ont abordé la question selon deux thématiques.

La première est que l'OPQU se doit d'apporter un retour sur investissement aux urbanistes qualifiés. C'est aussi une manière de construire la communauté de savoirs et de savoir-faire qui doit rassembler les qualifiés. Le thème d'une formation sur le droit de l'urbanisme, ses applications, les alertes qui doit mobiliser sur ce point afin de ne pas fragiliser les démarches fait consensus au sein de l'assemblée générale. Il est donc nécessaire d'approfondir ce sujet et il est proposé de mettre en place un petit groupe de travail de réflexion sur cette question.

La seconde thématique est celle que l'OPQU pourrait apporter aux différentes catégories d'acteurs partenaires des urbanistes. Ont notamment été cités les maires, les aménageurs, etc., Par parenthèses, une discussion s'est déjà engagée avec l'UNAM. Sur cette seconde thématique, le mode de faire sera de réaliser ces actions par la voie partenariale avec les acteurs concernés.

En tout état de cause, les débats de l'AG indiquent que la question de la formation doit faire partie des réflexions stratégiques de l'OPQU pour ces prochaines années.

12- CONCLUSIONS

En conclusion, le président a lancé un appel aux membres de l'OPQU selon deux axes :

Le premier est un appel à la mobilisation des bénévoles car les chantiers devant nous sont immenses et que, tant au niveau de la commission que du conseil d'administration les forces vives manquent. Il appelle donc les membres de l'assemblée générale à s'investir dans les pages de l'OPQU.

Le second porte sur la nécessité de solliciter fortement la qualification des personnes et la qualification des structures. C'est un enjeu à la fois de consolidation des missions de l'OPQU, et un enjeu financier. Les membres de l'AG sont donc sollicités pour faire avancer les choses chacun dans leur région.

VOTE DU RAPPORT MORAL

Le président met le rapport moral aux voix.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés.

VOTE 2 : Le rapport moral est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés.

Le Président Jean-Luc Stacey

• **Point 3 : Présentation du programme de travail 2019**

PROGRAMME D'ACTION 2019

Programme d'action et orientations pour 2019.

1 – Qualification des structures

La qualification des structures sera la priorité numéro 1 de l'OPQU, couplée à la poursuite de la qualification des personnes.

L'année 2019 sera la phase de rodage du processus pour une consolidation finale en 2020. Il est rappelé que 2020 est aussi une date européenne puisqu'un groupe de travail au niveau de l'Europe, présidé par le directeur de l'OPQUIBI réfléchit actuellement à l'approfondissement et à l'harmonisation des qualifications professionnelles, dont les résultats sont attendus pour fin 2020.

Appel est donc lancé aux membres de l'OPQU pour qu'ils incitent leurs collègues à se qualifier soit en tant que personne, soit en tant que structure.

2 – Évolution des instances de l'OPQU

La mise en place de la qualification des structures va avoir pour conséquence de faire subir des évolutions, d'une part au processus même de qualification, et d'autre part à l'organisation du CA de l'OPQU. Si le processus de qualification doit toujours s'accomplir selon une double analyse (instruction puis décision par des instances indépendantes), les standards de la qualification des structures portés par le COFRAC imposent une disjonction entre le processus de qualification et le conseil d'administration. Le conseil d'administration ne pourra plus décider de la qualification. Il faudra donc mettre en place à la suite de la commission d'instruction une seconde commission, la commission de qualification.

Par ailleurs, toujours selon les mêmes standards le conseil d'administration doit être composé de trois collèges : le collège des professionnels, le collège des clients, et le collège des organismes ou instances chargées d'exprimer l'intérêt général. L'OPQU devra donc modifier ses statuts. Ce sera l'autre chantier prioritaire pour la seconde partie de l'année. Il est prévu de retarder l'assemblée générale ordinaire de renouvellement des instances afin de la faire coïncider avec l'assemblée générale extraordinaire de modification des statuts. François Quéau, vice-président en charge du rayonnement et du fonctionnement de vécu aura la tâche de conduire ces modifications.

3 – Nouveaux partenaires

Corollairement à cette évolution des structures de l'OPQU, il est prévu de rechercher les nouveaux partenariats tant au niveau du collège client que du collège intérêt général. Il est notamment souhaité que le monde des opérateurs et aménageurs soient davantage représentés au sein de l'OPQU.

4 – La formation

La mise en place d'actions de formation, selon les deux thématiques discutées lors du rapport moral (formations des qualifiés et formations en direction de nos partenaires) devra d'aussi être un axe important pour 2019. Il est prévu de constituer un groupe de travail pour réfléchir à ces questions de formation, et notamment à celle de la formation sur le droit de l'urbanisme en direction des qualifiés.

5 – Le titre

Compte tenu des débats sur le titre, parfois confus ou compliqués, il est prévu de continuer à défendre la conception du titre initié par Louis Canizarès, ancien président, à qui il faut par ailleurs rendre hommage ici pour son action.

La conception du titre selon l'OPQU s'appuie sur trois principes

- Le titre a vocation à garantir le professionnalisme vis-à-vis des maîtres d'ouvrage et autres donneurs d'ordres. La reconnaissance professionnelle est basée sur ce principe.
- Les porteurs du titre doivent être régulièrement soumis à évaluation : le titre doit donc être renouvelable.
- Le titre doit garantir la diversité des pratiques et des postures des professionnels.
- Le titre doit, par voie de conséquence, garantir la diversité des diplômes et des formations pour l'accès au titre.
- Le titre doit être basé sur une combinaison indéfectible entre diplôme et pratique professionnelle.

L'OPQU se doit de rester actif et vigilant sur la question du titre. Un texte affirmant la position de l'OPQU sur le titre est en préparation et sera soumis au CA au printemps. Il sera ensuite affiché sur le site de l'OPQU. Il reprendra les arguments qui avaient développé en leur temps les lettres conjointes écrites au ministère par l'OPQU, la SFU, et l'APERAU.

6 – Actions diverses

L'OPQU poursuivra les autres actions engagées : participation au conseil européen des urbanistes, aux concours et manifestations organisées par les partenaires, présentation de l'OPQU et de la qualification dans les instituts d'urbanisme et autres organismes de formation, etc.

Vote sur le programme d'action et les orientations 2019 :

Le Président soumet l'approbation du programme d'activités 2019 à l'assemblée générale. Il est adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

VOTE 3 : Le programme d'action est adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

COMPTES 2018

Le budget 2018 sera clôt avec un solde positif 12 403,00 euros épongeant la dette financière de 2017.

Le total des recettes s'élève en 2018 à 97 436 euros contre 67 186 euros en 2017, soit une augmentation de 30 250 euros.

Cette situation est essentiellement permise grâce à une augmentation conséquente du nombre des qualifications en 2018 (98 qualifications, dont 36 provenant des Antilles), ce qui porte le montant de ces prestations à 62 998 euros contre 42 516 en 2017.

A cela s'ajoutent les subventions du Ministère (DGALN) de 16 000 euros, équivalentes à 2017 et la subvention exceptionnelle des Outre-Mer de 6 000 euros pour nous soutenir dans nos déplacements aux Antilles, ce qui porte le total des subventions 2018 à 22 000 euros contre 16 000 euros en 2017.

La trésorière souligne que le projet de budget 2019 devra malheureusement être établi sans subvention puisque le Ministère (DGALN) nous a indiqué qu'il ne subventionnerait plus l'OPQU de même qu'il ne logerait plus le CA. Ces décisions sont contraires au protocole d'accord jusqu'en 2020 entre le Ministère et l'OPQU.

Les autres produits de gestion courante (cotisations des organismes associés et des urbanistes qualifiés) s'élèvent en 2018 à 12 438 euros contre 7 872 euros en 2017. S'ajoute à ce budget l'organisation des Assises. En effet, la vente des entrées (1 170 euros) et le soutien des sponsors (1 600 euros) a permis d'organiser des Assises qui n'ont coûté que 817 euros à l'association (coût des dépenses : 3 587 euros).

Sandrine Klein propose de continuer à rechercher des sponsors dans le cadre d'évènements, voire de mécènes en compensation des 16 000 euros de subvention sur lesquels l'association ne pourra

plus compter pour continuer à équilibrer son budget.

Du point de vue des dépenses, celles-ci ont légèrement augmenté (+ 6807 euros), alors que les postes de charges sont maîtrisées. Cette augmentation est essentiellement due à l'augmentation des frais de déplacement de la déléguée générale et des commissions d'instruction. Cela est lié à l'augmentation du nombre de qualifiés et aux déplacements aux Antilles. Le poste de charge le plus important du budget est celui lié aux charges de personnel qui est toutefois équivalent entre 2017 et 2018.

Les dépenses de services extérieurs ont été diminuées passant de 2 284 euros à 5 916 euros. Cette économie est liée à la suppression de poste de location immobilière, puisque notre déléguée générale a bien voulu travailler à son domicile favorisant ainsi cette suppression de charge.

La trésorière indique que l'année 2019 ne permettra pas un budget aussi équilibré si aucune solution n'est trouvée pour compenser les 16 000 euros de subvention du Ministère qui ne seront plus octroyées à l'OPQU.

Des questions sont soulevées quant à la proposition de recherche de sponsors et de mécènes pour soutenir l'OPQU. D'une manière générale, cette solution semble acceptable ; toutefois, certains membres soulignent qu'il est souhaitable que ces sponsors et mécènes ne contrarient pas la déontologie de l'association.

Les membres expriment des inquiétudes quant à la situation financière de l'association en 2019. Avant de présenter le projet de budget 2019, le rapport financier est soumis au vote.

Budget 2018			
60 - Achats		70 - Ventes de produits finis, prestations de services	
Prestation modules site WEB	1 079,00 €	Marchandises	
Matières et fournitures diverses		98 qualifications (dont 36 Antilles)	62 998,00 €
Fournitures non stockables (eau, énergie)		35 renouvellements	
Entretien et petit équipement	375,00 €	Prestations de service	
Fournitures administratives	515,00 €	Total	62 998,00 €
Achats fournitures		74 - Subventions d'exploitation	
Total	1 969,00 €	Ministère METL	
61 - Services extérieurs		(DGALN/DHUP/AD)	16 000,00 €
Locations mobilières et immobilières	67,00 €	Ministère Outre-Mer	6 000,00 €
Location Leader Box (archives)	2 036,00 €	Régions	0,00 €
Entretien et réparation		Communes	0,00 €
Assurances	181,00 €	Fonds européens	0,00 €
Documentation		mécène	0,00 €
Divers		Total	22 000,00 €
Total	2 284,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	
62 - Autres services extérieurs			
Honoraires comptable	1 692,00 €		
Frais de pub, dépliants, ...	615,00 €		

Déplacements DG et commissions instruction	23 836,00 €		
Frais postaux	318,00 €	Cotisations organismes associés (8 x 960 €) +950 SFU	8 550,00 €
Frais telephone-internet	995,00 €	Cotisations urbanistes qualifiés (129 x 20€)	3 870,00 €
Services bancaires	273,00 €	Autres pdt de gestion	18,00 €
Cotisations			
Divers		Total	12 438,00 €
Assises	2 548,00 €		
Total	30 277,00 €		
63 - Impôts et taxes		Divers	
Impôts et taxes sur la rémunération	517,00 €	78 - Reprise sur amortissements et provisions	0,00 €
Autres impôts et taxes	1,00 €	79 - Transfert de charges d'exploitation	0,00 €
Total	518,00 €	Total	0,00 €
64 - Charges de personnel			
Rémunération du personnel	33 914,00 €		
Charges sociales	16 071,00 €		
Total	49 985,00 €		
ASSISES		ASSISES	
Divers dépenses	3 587,00 €	Sponsors Assises	1 600,00 €
		Ventes entrees	1 170,00 €
Total	3 587,00 €	Total	2 770,00 €
65 - autres charges	1,00 €		
68 - Dot amt	290,00 €		
TOTAL DEPENSES	85 033,00 €	TOTAL RECETTES	97 436,00

Solde 12 403 €

VOTE 4: Le rapport financier est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés.

BUDGET PREVISIONNEL 2019

La trésorière présente un projet de budget qui s'équilibre avec un total de dépenses projeté de 104 300 euros et de recettes de 104 150 euros.

Du point de vue des recettes, il est envisagé un montant de qualification s'élevant à 52 500 euros (70 urbanistes nouveaux ou renouveler à 600 euros et 30 à 350 euros ; non pris en charge par leur employeur). S'ajoute à ce budget 35 200 euros de qualification des structures. Ce projet est ambitieux dans la mesure où cette dernière a été décidé suite à de longues réflexions et à la demande des structures en urbanisme. Ces dernières devront donc prétendre à cette qualification en 2019 pour

Le Président Jean-Claude GAILLET

soutenir l'investissement de l'OPQU dans l'évolution de la qualification.

Les subventions :

Aucune subvention n'est prévue à ce budget 2019 contre 22 000 euros en 2018.

Les autres produits de gestion courante (cotisations des organismes associés et des urbanistes qualifiés) s'élèvent à 12 000 euros, montant quasi équivalent à 2018 (12 438 euros).

L'organisation des Assises ont induit une dépense de 4 750 euros alors que les recettes s'élèvent à 4 500 euros.

Le poste de charge de personnel d'impôts et taxes sont prévus de manière équivalente à l'année 2018.

Sont prévues de nouvelles dépenses en vue de la qualification des structures. En effet, un budget de 8 000 euros est prévu pour que l'OPQU puisse améliorer sa communication et se doter de supports qui permettront de mettre en valeur la qualification individuelle et la qualification des structures.

S'ajoute au poste de dépenses, le règlement de la facture présentée par les avocats qui ont travaillé aux côtés de l'OPQU pour la création du titre de l'urbaniste en 2018. Cette facture s'élève à 5 910 euros. Il convient de préciser qu'aucun devis n'a été soumis au Conseil d'Administration pour cette dépense.

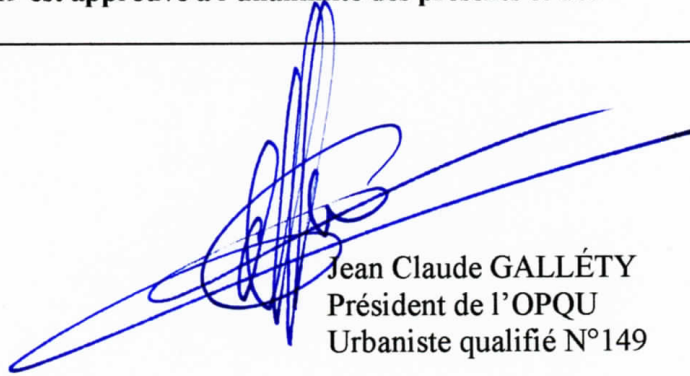
L'enjeu pour le budget 2019 est de continuer à qualifier des personnes et à motiver les structures à s'engager également dans la qualification. Pour cela, le CA travaille à la finalisation de la grille tarifaire de la qualification des structures. Il faut souligner la collaboration de l'OPQIBI dans cette « aventure » qui a donné de précieux conseils pour la création de cette qualification, que cet organisme en soit vivement remercié.

La trésorière rappelle que des sponsors ou des mécènes permettraient également de soutenir nos actions.

Budget 2019			
60 - Achats		70 - Ventes de produits finis, prestations de services	
Etudes et de prestations de services :		Marchandises	
Publicité, publications dont		70 qualif/renouvts à 600	52 500,00 €
- communication sur la qualification	8 000,00 €	30 qualification à 350 €	
des structures		xx liste d'aptitude à 50 €	
- salons,...		Prestations de service	0,00 €
Matières et fournitures diverses	150,00 €	qualification des structures	35 200,00 €
Fournitures non stockables (eau, énergie)	150,00 €	Total	87 700,00 €
Entretien et petit équipement	500,00 €	74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives	400,00 €	Ministère METL	0,00 €
Achats fournitures	50,00 €	(DGALN/DHUP/AD)	
Total	9 250,00 €	Ministere Outre-Mer	
61 - Services extérieurs		Régions	0,00 €
Locations mobilières et immobilières	50,00 €	Communes	0,00 €
Location Leader Box (archives)	1 000,00 €	Fonds européens	0,00 €
Entretien et réparation	0,00 €		
Assurances	500,00 €		

Documentation	100,00 €	mécène	0,00 €
Divers	40,00 €	Total	0,00 €
Total	1 690,00 €		
62 - Autres services extérieurs			
Honoraires comptable	1 900,00 €		
Dépense avocats pour le titre (2018)	5 910,00 €		
Déplacements, missions et réceptions	24 000,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	
Frais postaux	500,00 €	Cotisations organismes associés (9 x 1000 €)	9 000,00 €
Frais telephone-internet	1 000,00 €	Cotisations urbanistes qualifiés (60 x 50 €)	3 000,00 €
Services bancaires	400,00 €	Autres pdt de gestion	
Divers	0,00 €	Autres (sponsors à rechercher)	
Total	33 710,00 €	Total	12 000,00 €
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur la rémunération	800,00 €	divers	
Autres impôts et taxes	0,00 €	78 - Reprise sur amortissements et provisions	0,00 €
Total	800,00 €	79 - Transfert de charges d'exploita- tion	0,00 €
		Total	0,00 €
64 - Charges de personnel			
Rémunération du personnel	36 000,00 €		
Charges sociales	18 000,00 €		
Total	54 000,00 €		
ASSISES			
Divers dépenses	4 500,00 €	Sponsors Assises	2 000,00 €
Total	4 500,00 €	Ventes entrées (50 x 55 €)	2 750,00 €
		Total	4 750,00 €
65 - autres charges	50,00 €		
68 - Dot amt	300,00 €		
TOTAL DEPENSES	104 300,00 €	TOTAL RECETTES	104 450,00 €

VOTE 5 : Le budget prévisionnel 2019 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés.



Jean Claude GALLÉTY
Président de l'OPQU
Urbaniste qualifié N°149

